



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50<sup>th</sup> anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

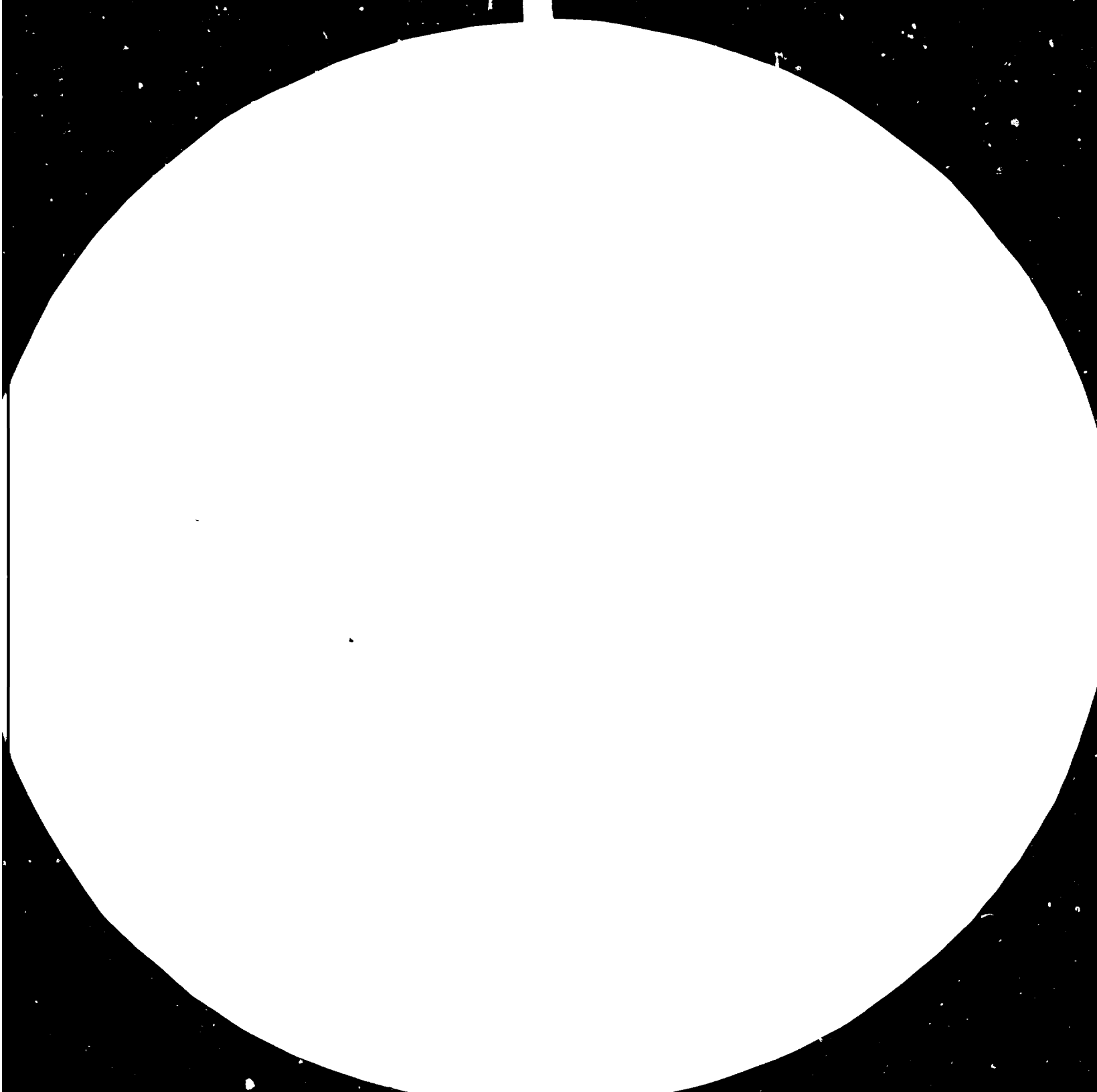
## FAIR USE POLICY

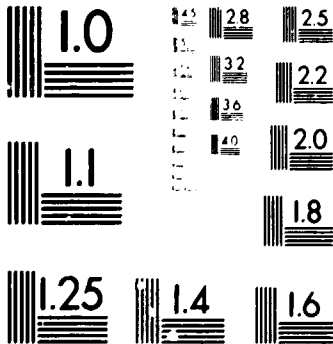
Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

## CONTACT

Please contact [publications@unido.org](mailto:publications@unido.org) for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at [www.unido.org](http://www.unido.org)

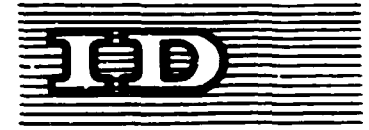




MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART  
 NATIONAL BUREAU OF STANDARDS  
 STANDARD REFERENCE MATERIAL 1010a  
 (ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



14022-F



Distr. LIMITEE

ID/WG.429/6

6 septembre 1984

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Neuvième réunion des directeurs des services  
d'enregistrement des transferts de techniques

Beijing (République populaire de Chine)  
8-12 octobre 1984

TENDANCES ET QUESTIONS RELATIVES AUX ARRANGEMENTS CONTRACTUELS  
DANS L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE\*

Note du  
secrétariat de l'ONUDI

2795

\* Traduction d'un document n'ayant pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

V.84-89913

Introduction

A l'exception d'enclaves industrielles à vocation exportatrice, la participation des entreprises locales de l'industrie alimentaire des pays en développement à diverses formes de coopération internationale est marginale. Cela résulte essentiellement de la modicité de l'échelle d'exploitation du caractère rudimentaire des techniques utilisées, du manque d'expérience, etc. Toutefois, une amélioration a pu être observée récemment à cet égard, principalement grâce au développement rapide de la production et des ventes de produits alimentaires sous marque. Les organismes de réglementation des transferts de techniques ont constaté que les entreprises de l'industrie alimentaire des pays en développement sont de plus en plus nombreuses à conclure différents types d'arrangements contractuels avec des partenaires étrangers.

En étudiant les marchés ainsi passés dans l'industrie alimentaire, les services d'enregistrement ont rencontré plusieurs difficultés, ce qui a incité la huitième réunion du TIES à prier le secrétariat de l'ONUUDI de publier une étude sur l'évaluation des arrangements contractuels dans le secteur considéré<sup>1/</sup>.

Parallèlement, la première Consultation sur l'industrie alimentaire, qui a eu lieu à La Haye en novembre 1981, a recommandé que le secrétariat de l'ONUUDI entreprenne des activités visant à améliorer le cadre contractuel pour la coopération internationale au niveau des entreprises<sup>2/</sup>.

Pour se conformer à ces recommandations, le secrétariat de l'ONUUDI a d'abord fait une étude empirique sur la pratique des arrangements contractuels entre pays en développement et partenaires étrangers dans le secteur de l'industrie alimentaire. Cette étude a été effectuée conjointement par le Service de la mise au point et du transfert des techniques (Division des études industrielles) et le Service des négociations (Division de la coordination des politiques). Ses résultats seront présentés simultanément à la deuxième Consultation sur l'industrie alimentaire qui aura lieu à Copenhague en octobre 1984 et à la neuvième réunion des directeurs des services d'enregistrement des transferts de techniques.

---

<sup>1/</sup> Rapport de la huitième réunion du TIES tenue à Caracas (Venezuela) du 17 au 20 octobre 1983, par. 2, q).

<sup>2/</sup> Rapport de la première Consultation sur l'industrie alimentaire, tenue à La Haye (Pays-Bas) du 9 au 13 novembre 1981; document ID/278, p. 6, par. 2).

Cette étude a permis de définir une approche pour déterminer :

- Les principales caractéristiques des arrangements contractuels conclus dans le secteur de l'industrie alimentaire;
- Les fonctions, la structure et les éléments communs des types d'arrangements les plus fréquents;
- Les problèmes cruciaux du point de vue de l'intérêt des partenaires locaux dans les pays en développement qui concluent ces arrangements.

Afin de recueillir des informations générales pour l'étude, le secrétariat de l'ONUDI a prié les services d'enregistrement des transferts de techniques participant au Système d'échange de renseignements techniques (TIES) de lui faire part de l'expérience qu'ils ont acquise dans le domaine des arrangements contractuels relatifs au secteur de l'industrie alimentaire - notamment fabrication des huiles et graisses végétales, industrie du lait, traitement des fruits, et industries de la viande et du sucre<sup>3/</sup>. Cette initiative ayant suscité une réaction positive, on a pu :

- Obtenir des informations de base (y compris sur le type et la durée du contrat, la branche d'industrie concernée, l'origine du partenaire étranger, le mode et le montant du paiement) concernant 198 marchés passés par des pays du Pacte andin, l'Argentine, le Brésil, la Corée du Sud, l'Inde, la Malaisie et le Nigéria. Ces renseignements ont surtout permis de dégager des tendances générales et d'isoler les principales caractéristiques des arrangements contractuels conclus dans le secteur de l'industrie alimentaire;
- Rassembler les exemplaires des contrats - à un ou plusieurs volets - portant sur 16 arrangements, ce qui a permis d'analyser plus précisément leur structure, les fonctions qu'ils remplissent et leurs éléments communs, et de déterminer les aspects cruciaux relatifs aux arrangements contractuels conclus dans l'industrie alimentaire.

La conclusion de cette étude, qui sera distribuée sous une cote distincte, est que l'analyse empirique n'a fait ressortir aucune différence importante entre l'industrie alimentaire et d'autres secteurs de l'industrie manufacturière en ce qui concerne le type, la structure et les modalités des contrats utilisés. En même temps, il est apparu que les problèmes dont l'importance est cruciale pour le

---

<sup>3/</sup> L'analyse ne porte que sur la classe 311-312 de la CITI dénommée "Industries alimentaires".

développement intégré de l'industrie alimentaire n'ont pas été correctement abordés dans la majorité des contrats. Pour les études de base, les listes de contrôle, etc., à élaborer dans ce secteur, il est donc recommandé d'accorder la priorité à des domaines aussi importants que l'octroi de services aux fournisseurs locaux de matières premières, la formation, le contrôle de la qualité, les restrictions à l'exportation, le rôle joué par les marques commerciales, etc. La liste des questions à traiter ne saurait être exhaustive et le choix final des problèmes cruciaux et des priorités ainsi que des méthodes de travail et de la manière de présenter les résultats devrait faire l'objet d'un examen approfondi et d'une décision à la réunion du TIES qui aura lieu à Beijing.

L'analyse empirique a fait ressortir, à côté d'exemples négatifs, des cas positifs de dispositions contractuelles permettant d'établir une coopération efficace et de sauvegarder les intérêts des partenaires de pays en développement.

- - - - -

